

## BARÈME DE CALCUL DES FRAIS ANNEXES 2011/2012 DES ENSEIGNANTS EN FORMATION

Le tableau ci-dessous vous indique les critères de prise en charge de Formiris Sud-ouest

Durée de la formation	Distance A/R entre l'établissement principal d'affectation et le lieu de la formation (en dessous de 70 km A/R : aucun remboursement)	
	Comprise entre 70 km A/R et 100 km A/R	A partir de 101 km A/R
Stage d'un jour	1 A/R	1 A/R
Stage de plus d'un jour (consécutif)	1 A/R par jour de stage	1 A/R + nuitées (nbre de nuitées = nbre de jours de stages – 1)
Stage de plus d'un jour consécutifs incluant un week-end	1 A/R par jour de stage	2 A/R + nuitées (= nbre de jours de formation – 2)
Stage de plus d'un jour (non consécutif)	1 A/R par jour de stage	1 A/R par jour ou par période de stage + nuitées éventuelles (ex. : 3 j + 2 J = 2 A/R + 3 Nuitées)

**Pour le calcul des distances** : l'outil retenu est le site via-michelin. La distance retenue est la distance la plus courte entre la ville de l'établissement principal d'affectation et la ville du lieu de formation. Les frais d'autoroute ne sont pas pris en compte.

### Tarifs 2011/2012 :

- A – pour les formations financées sur crédit de référence établissement et budget territorial :**  
Déplacement : 0,18 € le kilomètre. La nuitée : 35 €
- B – pour les formations financées sur le Plan National Concerté (nationales à pilotage territorial) et pour la Formation Initiale Continué (FIC) :**  
Déplacement : 0,15 € le kilomètre. La nuitée : 19,30 €

Le calcul des frais annexes est systématiquement effectué par les services de Formiris Sud-ouest, selon les barèmes en vigueur ci-dessus. Les montants correspondants seront imputés sur budget territorial.

**Pour les journées pédagogiques du premier degré**, les frais de déplacement et les nuitées ne sont pas pris en charge par Formiris.